

info^{re}ntesTM

Un bulletin des enseignantes et des enseignants de l'Ontario • **Été 2003 • Numéro 5**

Estimations de rente en quelques clics

Pour savoir quand
vous pouvez prendre
votre retraite **PAGE 2**

NANCY WESTWOOD
enseigne à Russell D. Barber P.S.
à Brampton

DANS CE NUMÉRO

2 Outils en ligne

Découvrez ce qui
est disponible

4 Cotisations

Combien payez-
vous?

6 Transférabilité

Emportez votre
rente avec vous

7 Service personnalisé

Voyez comment nous
pouvons vous aider

8 Protection contre l'inflation

Voyez comment votre
rente en tient compte

Estimation de votre rente en quelques clics à **otpp.com**

Choisir sa date de retraite n'a jamais été aussi facile.

C'est ce que pense Nancy Westwood, enseignante de 5^e année après avoir essayé la nouvelle calculatrice des prestations dans *iAccès*, notre site Web sécurisé réservé aux participants. Comme beaucoup de ses collègues, elle voulait savoir quand elle pourrait prendre sa retraite et à combien s'élèverait sa rente.



« J'aurais aimé avoir un tel outil lorsque mon mari a pris sa retraite », déclare Nancy, enseignante de Russell D. Barber Public School à Brampton. « C'est extraordinaire, et si je peux l'utiliser, tout le monde le peut. »

Thomas Loftus, un participant, pense aussi que c'est un outil précieux pour planifier sa retraite.

« On navigue aisément dans le site et j'ai accès à mes renseignements personnels pour faire l'estimation de ma rente », affirme Thomas, qui enseigne depuis 32 ans.

Lancée en avril, la calculatrice est l'un des rares outils dans le monde qui vous permet d'utiliser les dernières données de votre dossier personnel pour obtenir, en quatre clics de souris, une estimation de votre rente à différentes dates de retraite.

Elle vous donne une estimation de la rente sans réduction que vous pouvez toucher à votre date de retraite la plus rapprochée (généralement en atteignant votre facteur 85, comme la plupart des enseignants). Vous pouvez obtenir autant d'estimations que vous désirez en changeant la date de retraite, votre salaire futur, le pourcentage de votre contrat ou la combinaison des trois facteurs.

Pour utiliser la calculatrice, vous devez vous inscrire au service *iAccès* (voir l'article à la page 3).

Rosemarie McClean, vice-présidente, Services à la clientèle, encourage les participants à partager leurs réactions.

« Nous cherchons constamment à rendre le service en ligne plus rapide, plus facile à utiliser et plus utile à la clientèle », déclare M^{me} McClean. « Dites-nous comment vous trouvez *iAccès* en répondant au questionnaire en ligne ou en nous téléphonant pour partager vos idées. »

Tous les trois mois, nous inscrivons les répondants à un tirage d'un chèque-cadeau de 25 \$ dans une librairie. ■

NANCY WESTWOOD examine les estimations de sa rente produites avec la calculatrice en ligne pour différentes dates de retraite.

Le site vous fournit 700 pages d'information

La prochaine fois que vous voudrez des renseignements précis sur votre rente, essayez notre site Web.

À www.otpp.com, vous trouverez plus de 700 pages de nouvelles et de renseignements, dont les suivants :

- ☐ Réponses à la plupart des questions sur la rente
- ☐ Exemplaires des bulletins et des rapports annuels
- ☐ Communiqués et discours
- ☐ Biographies des membres de l'équipe des placements
- ☐ Liste des placements et des rendements



Si vous vous inscrivez au site Web sécurisé *iAccès*, vous pourrez aussi :

- ☐ utiliser notre calculatrice des prestations pour planifier votre retraite;
- ☐ modifier votre adresse, numéro de téléphone ou d'autres coordonnées;
- ☐ consulter votre relevé annuel le plus récent;
- ☐ racheter des services pour un congé;
- ☐ vous renseigner sur le régime. ■

Aucun souci pour la sécurité du service en ligne

La protection des participants est primordiale pour le RREO.

Nous ne recueillons et n'utilisons que les renseignements personnels nécessaires pour administrer le régime. Ils ne sont divulgués à des tiers que dans des circonstances particulières et à condition d'avoir une entente de confidentialité. Les listes d'envoi ou les adresses de courriel ne sont jamais vendues.

Divers niveaux de sécurité technologique nous permettent de nous assurer que les renseignements personnels que vous saisissez en ligne sont sécurisés. Seuls les participants ayant un navigateur doté des fonctions de sécurité les plus avancées peuvent accéder à notre site Web sécurisé.

Comment s'inscrire pour le service en ligne



Cinq minutes pour vous inscrire à *iAccès*, le site Web individualisé à l'usage des participants, et

consulter facilement vos renseignements personnels. Si vous avez un compte de courriel, vous pouvez vous inscrire au téléphone ou par courrier :

TÉLÉPHONE

1 Services à la clientèle, entre 8 h et 17 h 30, du lundi au vendredi; (416) 226-2700 ou 1-800-668-0105 (numéro d'appel sans frais).

2 Votre compte sera établi et un ID utilisateur unique vous sera fourni.

TÉLÉCOPIEUR OU COURRIER

1 Visitez notre site Web - www.otpp.com - et cliquez sur « Inscription à *iAccès* Web » du menu déroulant Info-régime.

2 Suivez les instructions pour télécharger un formulaire d'inscription.

3 Remplissez, imprimez et signez le formulaire et envoyez-le nous par la poste ou par télécopieur. (Le numéro et l'adresse sont sur le formulaire.)

4 Dès que nous l'aurons reçu, nous vous enverrons un ID utilisateur par la poste. ■

SURVEILLEZ L'ICÔNE DE CADENAS

Une icône de cadenas s'affiche au coin inférieur de votre écran pour confirmer que les renseignements affichés sur la page ont été chiffrés. Le chiffrement convertit le texte et les chiffres et brouille les données transmises sur Internet au moyen d'une clé. L'information est ensuite traduite dans un format que vous pouvez lire à l'écran de votre ordinateur.



Nous utilisons le même niveau élevé de sécurité que les banques et d'autres institutions financières. Mais quelques précautions simples peuvent renforcer cette protection.

- ☐ Gardez votre ID utilisateur et votre mot de passe confidentiels.
- ☐ Prenez soin de toujours fermer votre session quand vous terminez, surtout quand vous utilisez un ordinateur public. ■

Le site Web fournit une foule de renseignements sur les placements

Vous demandez-vous parfois comment le régime de retraite compte exercer son droit de vote sur les grandes questions qui interpellent les entreprises les plus importantes au Canada? Trouvez la réponse à www.otpp.com.

Champion de la bonne gouvernance d'entreprise au Canada, le RREO prêche par l'exemple en présentant ses décisions de vote par procuration dans son site Web.

« Nous estimons que le droit de vote est un moyen efficace de promouvoir les bonnes pratiques d'entreprise », affirme Robert Bertram, vice-président directeur, Placements. « Nous essayons d'exercer ce droit pour toutes les actions et à toutes les assemblées des actionnaires des entreprises que nous détenons. Nous encourageons aussi tous les autres actionnaires à faire la même chose. »

Les lignes directrices sur le vote par procuration et les dossiers interro-



GRACE HESSION, directrice, Votes par procuration; ROBERT BERTRAM, vice-président directeur, Placements; et BRIAN GIBSON, vice-président principal, Actions.

geables sur les décisions de vote sont affichés à l'avance dans la section réservée à la gouvernance.

Si vous possédez des actions dans des entreprises où nous détenons une participation, visitez le site Web pour connaître nos intentions de vote par procuration et les raisons de nos décisions. Ces renseignements et d'autres constatations de recherche peuvent vous aider à décider comment exercer votre droit de vote.

Le site présente aussi d'autres renseignements sur nos principaux placements, stratégies de placement, principes de vote par procuration et rendements. ■

APERÇUS DE COÛT DES RACHATS AU BOUT DES DOIGTS

Kim, une nouvelle maman, a fait un bon choix en décidant de racheter des services en ligne. Essayant de concilier un emploi exigeant et ses responsabilités familiales, elle a trouvé pratique de faire un rachat de services en ligne pour son récent congé de maternité.

Si vous prenez un congé, continuez d'acquiescer des services décomptés en cotisant au régime pendant votre absence. Le rachat de services vous donne une rente plus élevée et peut vous aider à prendre votre retraite plus tôt que prévu.

Pour obtenir une estimation du coût d'un rachat, racheter des services ou consulter votre dossier de rachats en ligne, visitez iAccès, notre site Web sécurisé.

COTISATIONS

Combien payez-vous?

Savez-vous combien vous cotisez au RREO?

Consultez votre dernier relevé de droits ou feuillet T4 pour voir ce que vous avez payé l'an dernier ou essayez de calculer vos cotisations à l'aide de notre formule.

Comme le montrent nos exemples, une enseignante touchant un salaire de 70 000 \$ cotise environ 5 600 \$ en 2003, et un enseignant touchant 40 000 \$ près de 2 900 \$.

En moyenne, chaque dollar que vous cotisez vous donne, ainsi qu'à vos survivants admissibles, des prestations d'environ 10 \$.

Votre employeur prélève les cotisations, qui sont déductibles du revenu imposable, sur votre paie et nous les envoie. Celles-ci plus les cotisations de contrepartie du gouvernement de l'Ontario sont placées pour l'avenir.

Les enseignantes et enseignants ont cotisé 680 millions de dollars au régime en 2002 et le gouvernement 700 millions de dollars, y compris des paiements d'intérêts.

LA FORMULE DE COTISATION

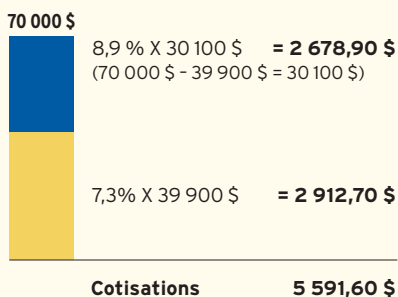
Une formule de cotisation en deux étapes sert à calculer vos cotisations. Vous payez 7,3 % de votre salaire jusqu'à concurrence des gains assujettis au Régime de pensions du Canada (RPC), plus 8,9 % de tout salaire excédant ces gains. Le montant assujéti au RPC change chaque année. En 2003, il est de 39 900 \$. ■

(Suite de la page 4.)

Combien payez-vous?

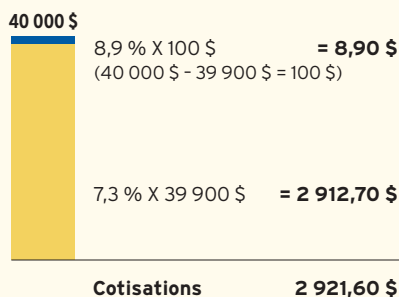
COTISATIONS DE MARGUERITE

Marguerite touche un salaire de 70 000 \$. En 2003, elle cotisera environ 5 600 \$ au régime, comme suit :

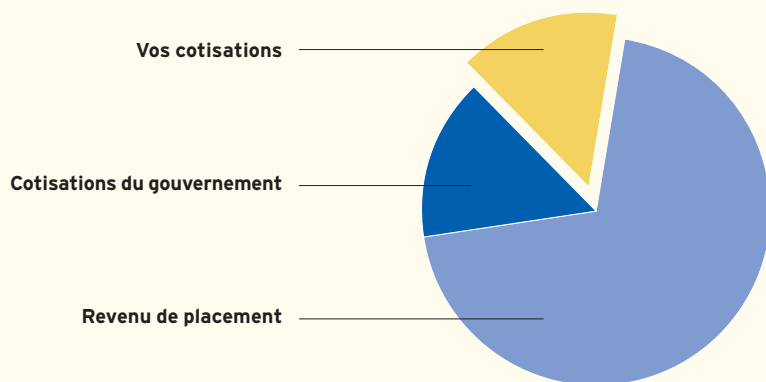


COTISATIONS DE DANIEL

Daniel touche un salaire de 40 000 \$. Presque toutes ses cotisations seront versées au plus bas taux en 2003.



SOURCES DU REVENU DE PENSIONS



Les cotisations des participants sont l'une des trois sources de revenu du RREO. D'autres revenus proviennent également des placements et des cotisations du gouvernement de l'Ontario. En 2002, les enseignantes et enseignants ont cotisé 680 millions de dollars au régime et le gouvernement 700 millions de dollars, y compris les intérêts.

Comment votre rente est-elle coordonnée avec le RPC?

Le RREO est coordonné avec le Régime de pensions du Canada (RPC).

Les cotisations et les prestations du RREO sont donc liées à votre participation au RPC.

Dans notre exemple, Marguerite et Daniel, comme tous les autres participants, cotisent au RPC pour un salaire à concurrence de 39 900 \$, soit le maximum des gains assujettis au RPC pour 2003.

Les cotisations au RREO sont moins élevées pour un salaire inférieur à ce maximum et plus élevées pour les gains au-dessus de ce seuil. Il en est de même pour les prestations de retraite. Elles sont moins élevées pour un salaire à concurrence de la moyenne du maximum des gains assujettis au RPC et plus élevées pour les gains excédant ce montant. Pour coordonner les deux régimes, on réduit votre rente du RREO quand vous avez 65 ans et devenez admissible à une pension sans réduction du RPC.

La coordination du RREO et du RPC établie en 1966 a été conçue pour vous fournir un revenu provenant des deux régimes et correspondant à environ 2 % de la moyenne de votre salaire annuel pour chaque année décomptée. Aujourd'hui, votre revenu global à l'âge de 65 ans est plus élevé en raison de la diminution de la réduction relative au RPC qui s'applique à votre rente.

Toucher la pension du RPC plus tôt que prévu n'a pas d'effet sur la réduction de votre rente du RREO. ■

Transférabilité : Emportez vos droits avec vous

Chaque année, des centaines de vos collègues quittent l'enseignement pour exercer une autre profession. Si c'est votre cas ou si vous comptez enseigner dans une autre province, vous pouvez être admissible au transfert de vos droits dans votre nouvel emploi.

Nous avons un accord de réciprocité avec d'autres principaux régimes de retraite de l'Ontario. Ainsi, vous pouvez transférer vos droits à retraite dans le RREO ou du RREO à un autre régime en respectant certains délais lorsque vous quittez l'enseignement.

Les régimes de retraite des fonctionnaires provinciaux, des travailleurs de la santé et des employés municipaux de l'Ontario font partie des 15 régimes auxquels s'applique cet accord.

ENSEIGNER DANS UNE AUTRE PROVINCE

Vous pouvez transférer vos droits à retraite si vous envisagez d'enseigner dans une autre province. Nous avons des accords de réciprocité dans toutes les provinces, sauf Terre-Neuve et Labrador, de même qu'avec la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants.

REGROUPER LES PRESTATIONS

Ces accords énoncent les règles de transfert d'un régime à l'autre, ce qui



facilite le regroupement des prestations dans un seul régime et peut vous permettre de prendre votre retraite plus tôt que prévu ou de toucher une rente plus élevée. Dans ce domaine, le tout est généralement plus grand que la somme des parties.

Le transfert peut se faire n'importe quand avant votre départ à la retraite.

À cause des différences concernant la retraite anticipée, le calcul des

prestations, les rajustements pour tenir compte de l'inflation et les salaires, la valeur actualisée de votre rente peut être différente d'un régime à l'autre.

Examinez minutieusement vos options. Votre rente peut être votre plus important élément d'actif, dépassant même la valeur de votre maison. Et vous pouvez toujours laisser l'argent dans le RREO et toucher vos prestations à la retraite.

AUTRES OPTIONS

Certains régimes n'ont pas d'accord de transfert mais peuvent vous laisser transférer la valeur actualisée de votre rente dans leur caisse. La valeur actualisée est le montant forfaitaire dont vous auriez besoin aujourd'hui pour remplacer votre rente future. Pour ces transferts, vous devez avoir moins de 50 ans et satisfaire à certaines exigences.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Notre brochure *Quelle option choisir?* vous fournit des renseignements détaillés sur vos options lorsque vous quittez votre emploi. ■

L'équipe des Services à la clientèle vous offre un service personnalisé

Cela commence dès que nous décrochons le téléphone. « Services à la clientèle bonjour, Charlotte à l'appareil. Comment puis-je vous aider aujourd'hui, M^{me} Wilson? »

« Oh! Vous connaissez mon nom », répond la participante agréablement surprise, comme beaucoup d'autres avant elle.

Le dossier de M^{me} Wilson s'affiche à l'écran dès que notre système reconnaît son numéro de téléphone à domicile.

En six minutes, elle obtient une estimation à jour de sa rente et du coût pour augmenter ses prestations de survivant, s'inscrit à iAccès et confirme son adresse postale.

Chaque année, notre équipe reçoit quelque 150 000 appels téléphoniques des participants. Elle leur fournit des estimations de rente sur le coup ou par l'entremise de notre site Web sécurisé.



CHARLOTTE MARCHILDON, spécialiste des rentes

La plupart des autres demandes prennent habituellement deux jours et les plus complexes, telles que les transferts de droits, peuvent exiger plusieurs semaines.

Un sondage, par l'entremise d'un cabinet indépendant des études de marché, nous montre périodiquement comment nous nous en sortons.

« Nous apprécions vraiment les commentaires du personnel enseignant », déclare Rosemarie McClean, vice-présidente, Services à la clientèle.

L'an dernier, son équipe a obtenu 8,9 sur 10 pour le taux de satisfaction de la clientèle, le meilleur résultat depuis le lancement du sondage en 1993.

« Nous sommes ravis des résultats et nous essayons toujours de mieux faire », ajoute M^{me} McClean. « Notre objectif à long terme est un service immédiat et personnalisé pour tous. » ■

Inforentes remporte deux prix

Inforentes décroche la plus grande distinction dans un concours récent de Benefits Canada pour les bulletins d'information sur les avantages sociaux.

Devançant les concurrents dans tout le Canada, notre publication a remporté le prix d'excellence en communication.

« Un bulletin au-dessus de la moyenne qui allie bien photos et grands titres », a déclaré un juré. « Un contenu assez varié qui atteint les objectifs déclarés, et les recherches pour évaluer



l'efficacité et l'effet au fil du temps renforcent la qualité de la candidature », a-t-il précisé.

Globalement, 94 % des enseignantes et enseignants interrogés l'an dernier

par l'entreprise indépendante que nous avons retenue se disent satisfaits du bulletin.

Inforentes, qui a fait peau neuve l'an dernier, a également remporté un prix du concours international Apex pour avoir affiché les meilleures améliorations. ■

Vos questions...

Q : Le régime a-t-il profité de décisions stratégiques par rapport au dollar canadien?



R : Ces dernières années, nous avons présumé que le dollar canadien se comporterait mieux que le dollar américain. Cette orientation stratégique nous a permis d'ajouter une valeur de quelque 800 millions de dollars à la caisse au cours des six derniers mois.

Q : Puis-je racheter des services pour une période récente où j'étais en grève?

R : Vos services ne sont pas touchés par une grève légale. Votre employeur déclare une perte de salaire, et non votre absence. Vous ne perdez pas de droits à retraite. Si une grève tombe pendant la période de vos cinq meilleurs salaires annuels, votre fédération peut combler la perte de salaire en votre faveur. ■

Le bulletin **Inforentes** est publié à l'intention des participantes et participants du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario à raison de 19 ¢ l'exemplaire.

Vos commentaires et vos observations sur n'importe quel aspect d'**Inforentes** sont les bienvenus. Veuillez téléphoner à Debra Hanna à ce sujet en composant le 416 730-5351 ou le 1-877-812-7989; vous pouvez aussi lui envoyer un courriel à l'adresse : dhanna@otpp.com

Conseil du régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
5650, rue Yonge
Toronto (Ontario) M2M 4H5

Services à la clientèle
Téléphone : 416 226-2700 ou 1-800-668-0105
Télécopieur : 416 730-7807 ou 1-800-949-8208
Courriel : inquiry@otpp.com.
Site Web : www.otpp.com.

Le présent bulletin ne confère aucun droit aux avantages du régime. Vos droits et ceux de vos survivants sont et seront régis par le texte du régime de retraite. Par conséquent, on ne doit pas se fier aux renseignements fournis dans ce bulletin pour régler les cas particuliers.

This newsletter is also available in English.



**RÉGIME DE RETRAITE
DES ENSEIGNANTES
ET DES ENSEIGNANTS**

ISSN: 1180-3355



Protection des rentes contre l'inflation

Lorsque le taux d'inflation est bas, on oublie facilement la valeur de l'indexation. Mais, même des augmentations modérées du coût de la vie peuvent réduire le pouvoir d'achat d'une rente si celle-ci n'est pas protégée contre l'inflation.

Le RREO est l'un des quelques régimes offrant une protection complète (100 %) contre l'inflation jusqu'à concurrence d'une hausse annuelle de 8 %.

On voit ci-contre qu'une rente mensuelle de 3 000 \$ dont le service a commencé il y a dix ans atteint 3 554 \$ après les rajustements annuels de vie chère. ■

ANNÉE	RAJUSTEMENT DE VIE CHÈRE	RENTE MENSUELLE
2003	1,6 %	3 554 \$
2002	3,0 %	3 498 \$
2001	2,5 %	3 396 \$
2000	1,5 %	3 313 \$
1999	0,9 %	3 264 \$
1998	1,9 %	3 235 \$
1997	1,6 %	3 175 \$
1996	1,6 %	3 125 \$
1995	0,6 %	3 075 \$
1994	1,9 %	3 057 \$
1993	Début du service*	3 000 \$

* Début du service : 1^{er} janvier

Toucher sa rente pendant son emploi en cas d'espérance de vie réduite

Une personne qui participe au régime et qui est atteinte d'une maladie en phase terminale peut toucher la valeur actualisée de sa rente avant sa retraite sans annuler son contrat de travail.

Jusqu'ici, si l'espérance de vie était inférieure à deux ans, il fallait cesser de travailler pour toucher la valeur actualisée de sa rente afin de couvrir ses frais de subsistance.

Une modification récente du RREO permet maintenant aux personnes en phase terminale de toucher leur rente pendant qu'elles sont encore employées. Avant de présenter une demande, consultez votre employeur et l'assureur

pour déterminer si vous continuez d'être admissible aux prestations d'assurance maladie et d'assurance invalidité de longue durée en touchant votre rente plus tôt que prévu.

Un certificat médical et le consentement de votre conjoint sont requis. En donnant son consentement, votre conjoint renonce au droit de toucher une rente de survivant si vous touchez un paiement en raison d'une espérance de vie réduite.

Pour en savoir plus, communiquez avec les Services à la clientèle en téléphonant au 416-226-2700 ou au numéro d'appel sans frais 1-800-668-0105, les jours ouvrables de 8 h à 17 h 30. ■